

AVIS APPEL D'OFFRES

Avis d'Appel d'offres National (AAO)N°01/2025

SECURISATION ELECTRIQUE DES OUVRAGES DE SEN'EAU - T_DPD_001

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru sur le portail des marchés publics www.marchespublics.sn et dans le journal « Le Soleil » N° 16374 du 02 Janvier 2025.

2. Senelec a obtenu dans le cadre de son budget d'investissement au titre de la gestion 2025 des fonds afin de financer son programme d'amélioration de la qualité de service de son réseau de distribution et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif aux travaux de « Sécurisation électrique des ouvrages de SEN'EAU ».

3. Senelec sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter les travaux d'amélioration de la qualité de service et développement des ventes en lot unique :

Consistance des travaux : « Sécurisation alimentation électrique des ouvrages de SEN'EAU ».

Fourniture, pose et raccordement de trois (03) postes préfabriqués en Té ;
Fourniture, pose et raccordement de trois (03) poste préfabriqué en Coupure;
Rééquipement électrique en cellules fermées GIS en Té pour un (01) poste ;
Construction d'un réseau HTA souterrain en HN33S26 3*240mm² sur 12km ;
Construction d'une ligne HTA aérienne en câble Almelec 148mm² sur 4km ;
Construction d'une ligne HTA aérienne en câble Almelec 54.6mm² sur 2km ;
Construction d'un réseau BT sur 05km ;
Fourniture, pose et raccordement d'un (01) IACM ;
Mise en œuvre du volet Environnemental, social et PGES.

NB : Le délai maximal de réalisation des travaux est de quinze (15) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Pour apprécier l'étendue des prestations, une réunion préparatoire sera organisée à la date ci-après le JEUDI 27 FÉVRIER 2025 À 10H 30MN. Pour toute information relative à la réunion préparatoire, veuillez contacter par courriel la DPM à l'adresse notificationcpm@senelec.sn et moussambaye.thiam@senelec.sn.

AVIS APPEL D'OFFRES

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert (AO) tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction Passation des Marchés de SENELEC à l'adresse notificationcpm@senelec.sn, du lundi au vendredi de 07 h 30 mn à 16 h 30 mn et y prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a. Capacité financière :

a) Le Soumissionnaire doit démontrer sa capacité à subvenir aux besoins de trésorerie nécessaires à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'offres. Il devra fournir une attestation de ligne de crédit ou de capacité financière à hauteur de deux cent cinquante millions (250 000 000) F CFA nets de ses engagements. La ligne de crédits devra être émise par une banque agréée par le Ministère des Finances et du Budget.

b) Le Soumissionnaire remettra les Etats financiers des années 2021, 2022 et 2023 démontrant sa solvabilité actuelle et sa rentabilité à long terme dûment certifiés par un Expert-comptable ou cabinet comptable agréé par l'ONECCA (Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés) ou organisme assimilé.

c) Chiffre d'Affaires

Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen au cours des trois dernières années (2021, 2022 et 2023) d'au moins un milliard deux cent millions 1 200 000 000 F CFA.

Calculé de la manière suivante : le total des paiements reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des trois (03) années (2021, 2022 et 2023) divisé par trois (03).

b. Capacité technique

Le Soumissionnaire doit satisfaire aux exigences de capacité technique ci-après avec documentation à l'appui :

(i) Justifier d'une expérience générale de marchés de construction à titre d'entrepreneur principal, de membre de groupement, d'ensemblier ou de sous-traitant au cours des sept (07) dernières années (2018, 2019, 2020, 2021, 2022,

AVIS APPEL D'OFFRES

2023 et 2024); Cette expérience doit être justifiée par un procès-verbal de réception ou une attestation de service fait dûment signé par l'entreprise bénéficiaire de ces prestations.

Qualification :

Avoir réalisé au moins deux (02) marchés de montant minimal $V = 800\,000\,000$ FCA (montant cumulatif) au cours des sept dernières années (2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) ;

(ii) Justifier d'une expérience spécifique à titre d'entrepreneur principal, de membre d'un groupement, d'ensemblier, ou de sous-traitant de travaux similaire.

Voir l'Annexe A du document d'Appel d'offres pour les informations détaillées. Pour les marchés référencés ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés en tant qu'entrepreneur principal, membre de groupement, ensemblier ou sous-traitant pendant la période stipulée au paragraphe 4.2 a) ci-dessus à compter du 1er janvier de l'année 2018, une expérience minimale de construction achevée de manière satisfaisante dans les domaines suivants (PV de réception ou attestation de bonne exécution à joindre) :

Fourniture, pose et raccordement de trois (03) Postes préfabriqués HTA/BT ;
Construction d'une (01) ligne HTA aérienne sur 03 km ;
Construction d'un réseau HTA Souterrain sur 05km ;
Construction d'un réseau BT aérien de 2 km.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

L'entreprise fournira dans son offre les attestations justifiant qu'elle est en règle avec les administrations fiscales et sociales (IPRES, QUITUS FISCAL, SECURITE SOCIALE, INSPECTION DU TRAVAIL, ARCOP (Gestion 2024)) au 31 Décembre 2024. Les documents (originaux ou pièces légalisées) ainsi qu'une déclaration sur l'honneur attestant qu'elle ne fait pas l'objet d'une procédure de liquidation de biens ou de faillite personnelle seront produits à la soumission ou au plus tard avant l'attribution provisoire du marché sous peine de rejet. L'ATTESTATION DE NON-FAILLITE doit être produite au plus tard avant la signature du contrat. Un acte d'engagement à respecter la Charte de transparence et d'éthique en matière de marchés publics est également requis.

Pour toutes demandes de clarifications, les candidats pourront contacter la Direction de Passation des Marchés par courriel à l'adresse suivante : notificationcpm@senelec.sn

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : Direction Passation des Marchés sise au 19,

AVIS APPEL D'OFFRES

rue Abdou Karim Bourgi x Wagane Diouf, au 2ème étage de la Résidence KHOUDIA contre un paiement non remboursable de cinquante mille francs (50 000) CFA. Le paiement se fera en espèces à la caisse principale de l'agence commerciale sise au 28 rue Vincens Dakar contre un reçu de paiement à présenter au secrétariat de la Direction de Passation des Marchés pour la remise du dossier. Les candidats qui le souhaitent peuvent consulter gratuitement sur place le dossier d'appel d'offres prévu à cet effet à la Direction Passation des Marchés sis au 19, rue Abdou Karim Bourgi x Wagane Diouf 2ème étage de la Résidence Khoudia les jours ouvrables de 07 heures 30 mn à 16 heures 30 mn heure locale.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Senelec, Salle de la Commission des Marchés, sise au 19, rue Abdou Karim Bourgi x Wagane Diouf, au 2ème étage de la Résidence KHOUDIA au plus tard le MERCREDI 12 MARS 2025 à 09 heures 30 mn heure locale. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les candidats qui souhaitent déposer leurs offres avant la date d'ouverture des plis les remettront à la Direction Passation des Marchés, Senelec, sise au 19 Rue Abdou Karim BOURGI x Wagane DIOUF, Résidence KHOUDIA, 2ème étage, Dakar. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats à la même adresse le MERCREDI 12 MARS 2025 à 9 heures 30 mn heure locale au plus tard .

NB : Le bordereau des prix devra obligatoirement être transmis sous format Excel dans une clé USB incluse dans le dossier de soumission.

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de vingt-cinq millions (25 000 000) F CFA. La garantie de soumission devra être émise par un organisme financier (banque ou une compagnie d'assurance) agréé par le Ministère des Finances et du Budget du Sénégal. La garantie de soumission devra demeurer valide pendant vingt-huit (28) jours après l'expiration de la durée de validité des offres. Les offres devront rester valides quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Le Directeur Général